



La ministre entend poursuivre sa politique délétère

Les personnels doivent se mobiliser pour faire aboutir leurs revendications

Dans son courrier du 13 mai 2020 adressé à tous les personnels du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), Madame Vidal salue « les efforts », « la solidarité », « la créativité » des personnels... mais ne répond à aucune de leurs attentes.

Pas un mot en particulier sur les congés imposés aux personnels, de 5 à 10 jours, y compris parfois pour des personnels qui n'ont pas pu prendre de congés comme à l'Inserm, malgré une condamnation unanime de l'intersyndicale.

Pas un mot sur son engagement non-tenu de prolonger les contrats doctoraux et les CDD, là-aussi malgré [des prises de position de l'intersyndicale](#), [de l'assemblée des directeurs de labos](#) et [des sociétés savantes](#). Le projet de loi présenté jeudi 14 mai à l'Assemblée nationale ne prévoit en effet aucun financement pour ces prolongations, limite la durée éventuelle de prolongation à celle de la période d'urgence sanitaire, et laisse place à l'arbitraire concernant les contrats qui seront prolongés.

De son côté, la Conférence des présidents d'université affirme travailler à une « critérisation » permettant aux « employeurs des doctorant-e-s, en majorité les universités, de définir la liste des bénéficiaires ». Elle acte donc que tous les contrats ne doivent pas être prolongés. Cette critérisation exclurait en particulier les doctorant-e-s en troisième année, ce qui serait inadmissible de notre point de vue.

Le SNTRS-CGT continue de revendiquer la prolongation automatique de trois mois, avec financement, de tous les contrats doctoraux et CDD en cours pendant la crise, et un prolongement plus long pour les projets qui auraient été affectés au-delà de la seule période d'urgence. Cette prolongation doit être indépendante de l'origine des fonds finançant les contrats.

Enfin, pour nous remercier, la ministre compte mettre en œuvre les lois « orientation et réussite des étudiant-e-s » (ORE) et « de programmation pluri-annuelle de la recherche » (LPPR). Ces lois, nous les combattons depuis le début et une grande partie des personnels et des étudiants est descendue dans la rue le 5 mars dernier, avant le confinement, pour exprimer leur opposition, en demander l'abandon et revendiquer une autre programmation budgétaire pour la recherche. Car il ne s'agit pas d'un « important mouvement de revalorisation salariale ». Tout d'abord, les sommes annoncées sont bien en-deçà de ce qui serait nécessaire pour une recherche ambitieuse, et c'est encore plus vrai avec la crise sanitaire actuelle. Elles restent pour une bonne partie hypothétiques puisqu'elles s'étalent sur dix ans et qu'une loi de programmation n'a rien de contraignant. Les revalorisations salariales restent actuellement très floues, et les seules annonces sont de l'ordre de quelques dizaines d'euros par agent, et qui plus est, sous forme de primes et non pas de salaire. Enfin, ce projet de loi prévoit une déréglementation de nos statuts : de nouveaux contrats précaires en lieu et place des recrutements sur postes de titulaires pour toutes les catégories, revendiqués par les personnels et leurs syndicats, un fonctionnement de la recherche quasi-intégralement par appels à projet en lieu et place des crédits récurrents pour nos laboratoires, une impulsion en faveur de la recherche au service des entreprises etc.

Cette lettre illustre bien que ce gouvernement entend continuer la même politique qu'avant, voire se servir de la situation actuelle pour accélérer ses orientations délétères.

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à se mobiliser pour :

- le non-prélèvement de jours de congés non posés par les agent-e-s, lors de la période d'urgence sanitaire
- toutes les protections nécessaires pour pouvoir reprendre le travail en présentiel en toute sécurité
- un plan de résorption de la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche par l'embauche de 60.000 personnels titulaires dans les 5 ans à venir
- des crédits de base pour les laboratoires, afin que la recherche sur appels à projet reste l'exception et non pas la règle
- une augmentation rapide du budget de la recherche publique afin de porter celle-ci à 1% du produit intérieur brut
- des revalorisations salariales pour tous les personnels, afin d'atteindre des salaires comparables au reste de la Fonction publique d'État.